

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : CANDY Roger, BELLON Gilbert, EYMERY Jean-Claude, BRUN Barnabé, BERMOND François, CASTAGNO Pierre, ELAPHOS Marie-Hélène, RIGAUD Josiane et NOISIER Françoise.

Absente : PINET Jacqueline (pouvoir donné à RIGAUD Josiane).

Secrétaire de séance : BERMOND François.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Travaux de réparations des chemins ruraux : choix de l'entreprise :

Suite aux dégâts causés par les orages de Juillet dernier sur les chemins ruraux notamment, le Conseil Général a attribué une subvention à la commune pour financer leur remise en état. Plusieurs entreprises ont été consultées. Parmi les 3 offres reçues, et après examen des devis, la proposition de l'entreprise CHABOT TP, qui s'avère être la mieux disante, est retenue.

Il est également nécessaire de réparer certaines portions de voirie communale. Pour ces emplois partiels, la Société Routière du Midi, dont le devis est le plus intéressant, est retenue.

Il est décidé qu'à l'occasion de la présence des entreprises des réparations complémentaires seront effectuées sur des portions de voirie non subventionnées afin d'uniformiser les réparations effectuées sur les chemins.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Certaines dessertes communales étant contigües avec des chemins d'exploitation privés une réunion publique sera organisée le mardi 5 novembre 2013 à 14 h 30 afin de proposer aux propriétaires qui le souhaitent de profiter de la présence des entreprises pour faire réparer leurs accès.

Dématérialisation des actes : convention entre la commune, la préfecture et le prestataire de logiciels informatiques "JVS MAIRISTEM" :

Actuellement l'ensemble des actes administratifs soumis au contrôle de légalité de la préfecture sont transmis par courrier postal. Afin de gagner du temps et d'économiser du papier, il est proposé de passer une convention avec les services de l'état et le prestataire de logiciels informatique afin de permettre la transmission de ces actes par voie électronique sécurisée plus rapidement.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

FCTVA - dépenses d'équipement 2013 du patrimoine communal :

Un certain nombre de dépenses ont été réalisées en investissement mais leur coût étant inférieur à 500 € HT, il est nécessaire de délibérer pour confirmer que les achats effectués concernent des biens d'investissement sur lesquels la commune pourra récupérer la part de T.V.A. qui lui revient dans 2 ans.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Recensement de la population 2014 : création du poste d'agent recenseur et fixation de la rémunération :

Le dernier recensement a été effectué en 2009 et il doit être renouvelé tous les 5 ans soit en janvier 2014 pour La Beaume. A cet effet le conseil municipal décide de créer un poste d'agent recenseur pour la période nécessaire à l'enquête. La personne qui sera recrutée sera rémunérée en fonction du nombre d'imprimés collectés. Par ailleurs M. Pierre CASTAGNO, le coordonnateur communal, sera chargé de la préparation, du suivi de la collecte et de l'encadrement de l'agent recenseur.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

*Demande d'occupation du domaine communal* : Les locataires de la maison CORREARD au Villard souhaitent louer le terrain communal situé derrière leur habitation afin d'y réaliser un enclos pour leurs chiens de traîneaux. Le conseil municipal accepte de leur louer ce terrain par convention.

*Réfection des ponts communaux* : La commune, qui a obtenu une aide de la Région à hauteur de 80 % pour cette opération, va consulter les entreprises pour réaliser ces travaux de remise en état.

*Réparations de fuites d'eau* : Le plombier qui s'occupait des réseaux communaux a pris sa retraite le 30 juin dernier. Afin de pouvoir intervenir sur les fuites d'eau il a été fait appel à M. NOUGUIER, habitant sur la commune, et installé en tant qu'auto entrepreneur. Celui-ci possède une mini pelle permettant d'effectuer les tranchées nécessaires aux interventions.

*A.T.E.S.A.T.* : Cette assistance des services de l'Etat s'achève cette année, le service étant supprimé définitivement dès 2014. Actuellement le Conseil Général étudie la possibilité de reprendre cette compétence en la proposant aux communes qui le souhaitent. Le classement de la voirie datant de 1991, afin de le mettre à jour, la commune a demandé à la DDT de lancer une révision qui s'achèvera au premier trimestre 2014.

*Projets de travaux* : Il est envisagé de refaire les toilettes publiques qui sont vétustes et difficiles à entretenir. Une estimation des travaux sera faite avant de solliciter des subventions pour ce projet.

*Vitraux de l'église du VILLARD* : Le sénateur a été sollicité pour financer leur restauration ainsi que le remplacement du moteur de volée des cloches. Il a prévu d'attribuer une aide de 50 % de sa réserve parlementaire pour cette opération.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.**